

FICHE PROGRAMME

FORMATION INITIALE EXPLOITANT DE CENTRE VL

2023

PROGRAMME

MAÎTRISE DE LA RÉGLEMENTATION :

Les acteurs du contrôle technique

- Connaître les différents acteurs et leurs missions

Les textes réglementaires

- Connaître les différents documents réglementaires
- Connaître le site Légifrance
- Connaître le site de l'OTC

Les véhicules et le contrôle technique

- Connaître les véhicules soumis au contrôle technique
- Connaître les calendriers de passage en fonction du véhicule
- Connaître les types de contrôle et leur validité

L'agrément du contrôleur

- Connaître les exigences réglementaires pour être contrôleur
- Connaître les modalités d'agrément
- Connaître les exigences de maintien de qualification
- Connaître les exigences en cas de modification d'agrément

L'agrément du centre de contrôle

- Connaître les exigences en cas de modification d'agrément
- Connaître les responsabilités civiles et pénales du centre
- Connaître les responsabilités administratives du centre

La maintenance des matériels de contrôle

- Connaître les exigences de maintenance et de vérification des différents matériels de contrôle
- Connaître les dispositions réglementaires en cas de panne de matériel

L'outil informatique et les liaisons informatiques

- Connaître les documents définissant les exigences applicables aux logiciels de contrôle
- Connaître les exigences de maintenance de l'outil informatique

Qualité, exploitation des indicateurs et surveillance

- Connaître l'organisation d'un système qualité
- Connaître les différents processus de surveillance

Réalisation d'un contrôle technique

- Connaître le processus de réalisation d'un contrôle technique
- Connaître le processus de réalisation d'une CV sur un véhicule
- Connaître le processus de réalisation d'un contrôle complémentaire

ÉVALUATION DE FIN DE FORMATION

- Examen théorique continu sur tablette

MOYENS PEDAGOGIQUES

Formation en salle :

Alternance de leçons, d'exercices et de mises en situations.

OBJECTIFS

Apporter les compétences émises par le ministre chargé des transports, concernant la formation d'Exploitant de centre VL, prévu au point D. de l'annexe IV de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié.

PUBLIC

Exploitants de Centre de contrôle VL.

PREREQUIS

Etre exploitant de centre VL.

DUREE DE LA FORMATION

5 Jours (35heures) en salle

LIEUX DE LA FORMATION

Massy (91)
Saint Laurent de Mure (69)
Portet sur Garonne (31)
Yvrac (33)
Cesson Sévigné (35)
+ D'autres lieux selon l'année

PLANNING

Prendre contact avec l'organisme de formation.

NATURE DE LA FORMATION

Acquisition et développement des compétences.

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation.

TARIF

Voir le bulletin d'inscription et/ou le devis.

CONTACTS

Tél : 01 30 69 52 52 Choix 5 puis Formation Initiale Exploitant de Centre VL

formation@dekra.com



DEKRA Services France

Formation CT DEKRA CAMPUS - Agrément 11.92.21015.92
Centre d'affaires La Boursidière Bât. H - Rue de la Boursidière
92350 Le Plessis Robinson - 01 30 69 52 52 Choix 5

SAS au capital de 1 700 000 € - RCS Nanterre et SIREN : 817 445 349 - NAF 7022Z
SIRET : 817 445 349 00100 - N° TVA Intracommunautaire FR 04 817 445 349

www.ctdekracampus.fr

formation@dekra.com